



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

ID : 059-215906082-20251203-DCM2025\_6\_9-DE

S2LO

## COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 03/12/2025 – 20h00

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 12
Nombre de suffrages : 15
<u>Date de convocation</u> 26/11/2025
<u>Date d'affichage en ligne</u> 04/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE.  
**Étaient présents (12) :** MME Mélanie BACQ, M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION, M. Hubert CARPENTIER, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Marie GUILLAUMON, MME Nathalie LODATO, M. Philippe PIERART, M. Aurélien WAUTIER, MME Catherine WITASSE

**Avaient donné pouvoir (3) :**

MME Christel GRATTEPANCHE donne pouvoir à MME Marie GUILLAUMON  
MME Joselyne GILLERON donne pouvoir à M. Aurélien WAUTIER

M. Louis LEBRIEZ donne pouvoir à M. Hubert CARPENTIER

**Absent(s) excusé(s) (0) :**

### Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal

M. Jacques DOMAS est nommé Secrétaire de Séance

**Président de séance :** M. Jean FAURE

**Numéro interne de l'acte : DCM 2025/6/9**

Thème : finances / Divers

**OBJET : REVISION DES TARIFS COMMUNAUX – PRESBYTERE**

Suite à la commission finance qui s'est tenue le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025, les mêmes tarifs que 2025 sont proposés pour 2026.

	Vendegies		Extérieurs		Personnel ou Conseillers Municipaux ou associations de Vendegies	
	2025	2026	2025	2026	2025	2026
<b>Location journée</b>	50 € <sup>(2)</sup>	<b>50 €<sup>(2)</sup></b>	70 € <sup>(2)</sup>	<b>70 €<sup>(2)</sup></b>	50 € <sup>(2)</sup>	<b>50 €<sup>(2)</sup></b>
<b>Location we<sup>(1)</sup> sans vaisselle</b>	100 € <sup>(2)</sup>	<b>100 €<sup>(2)</sup></b>	200 € <sup>(2)</sup>	<b>200 €<sup>(2)</sup></b>	50 € <sup>(2)</sup> (3)	<b>50 €<sup>(2)</sup> (3)</b>
<b>Forfait défaut ménage</b>	70 €	<b>70 €</b>	70 €	<b>70 €</b>	70 €	<b>70 €</b>
<b>Caution</b>	100 €	<b>100 €</b>	100 €	<b>100 €</b>	100 €	<b>100 €</b>

(1) La location du vendredi soir au lundi matin

(2) Un supplément sera rajouté en fonction des relevés du compteur électrique selon le prix du Kwh TTC payé par la commune sur la dernière facture en vigueur

(3) 1<sup>ère</sup> location annuelle uniquement (à partir de la seconde location, le tarif est le même que celui appliqué aux habitants de Vendegies). Un acompte correspondant à la moitié du prix de location sera demandé.

Des sacs poubelles 100L seront proposés au prix de 2,90 € l'unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité ces tarifs de location de la salle du presbytère à compter du 01/01/2026.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Vendegies-sur-Ecaillon,

Le Secrétaire de Séance  
M. Jacques DOMAS

Le Président de séance,  
Jean FAURE